

Mairie de CUISSAI
61250

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal Du Mardi 25 Février 2020 à 20 h30

Présents : MM BAILLEUL Jacky, CHAPLAIN Jean, COLLET Virginie, LECLERCQ Jean-Marie, NORMAND Alain, PERCHERON Alain, RAMAGE J-Y, TESSIER Dominique. Excusés : MM FROGER Jean-Marc, RENAUX Christophe.

Date de Convocation : 18/02/2020
Secrétaire : Mr RAMAGE Jean-Yves

Vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019

Mr NORMAND Alain présente les Comptes de Gestion et Administratifs 2019 au Conseil Municipal qui les vote à l'unanimité en l'absence du Maire ; consultable en Mairie, après retour du contrôle de légalité, ils s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Recettes 203 070,71 €
Dépenses 177 276,31 €
Part affectée à l'investissement 0 €
Résultat Clôture 2018 83 390,31 €
Résultat de l'exercice (excédent) 25 794,40 €
Résultat de clôture 109 184,71 €

Investissement

Recettes 19 522,70 €
Dépenses 45 835,99 €
Excédent 18 167 129,19 €
RAR Dépenses -98 400 €
RAR Recettes +98 400 €
Solde RAR 0 €
Résultat Exercice - 26 313,29 €
Résultat de clôture 140 815,90 €

Total Résultat de clôture global : 250 000,61 €

Projet Aménagement D2 (Choix de l'entreprise)

L'estimation des travaux est la suivante :250 006,78 € HT.

Le Conseil Municipal, après examen du récapitulatif général financier, entérine le choix de l'entreprise pour l'aménagement de la D2 avec les variantes, soit

COLAS Centre Ouest	191 392,47 € HT
Total	191 392,47 € HT
Honoraires M. Œuvre (Orne Métropole)	14 145,00 € HT
Diagnostic ITV	4 980,00 € HT
Coordonnateur SPS	680,00 € HT
Total Général	211 197,47 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet actuel présenté pour la somme de 211 197,47 € HT (soit 253 436,96 € TTC) et décide de réaliser les travaux. La 1ère réunion de coordination aurait lieu fin Mars, un mois de préparation et début des travaux vers Mai-Juin 2020.

Demandes de Subventions (DSIL – FAL 2020)

Afin de pouvoir prendre en charge les travaux d'aménagement de la D2, il est nécessaire de solliciter le concours de l'Etat pour les aides financières de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds d'Aménagement Local(FAL).

RENEGOCIATION DE 2 EMPRUNTS COMMUNAUX

Le Conseil, en engageant le projet d'aménagement de la D2 dans le Bourg, a mobilisé l'ensemble de ses ressources pour mener à bien ce projet. La renégociation de nos emprunts permettrait d'alléger l'encours et regagner un peu de marge de manœuvre. le montant global des 2 opérations, permet de dégager une réduction d'annuités de l'ordre de 3 400 E.

Debat d'orientation budgetaire 2020

Les 229.671,22 € de travaux D2 sont pris en charge pour 44.957,32 € TTC par la CUA au titre des compétences « Pluvial » et « assainissement », et pour un montant théorique de DETR de 98.400 € (mais en fait il faut attendre 40% du HT facturé soit environ 83.000 €)

Une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage doit être signée en ce sens, le Conseil Municipal accepte. Reste donc à inscrire 86.313,90 € au budget.

Une subvention FAL de 8.000 € et d'un montant inconnu pour le DSIL devraient équilibrer le projet de BP d'investissement ou nécessiter un virement de la section de fonctionnement pour l'équilibrer de l'ordre de 3.000 €

Les recettes de fonctionnement sont alimentées par les postes habituels et par le report de résultats cumulés des années précédentes. Les 297.490,44 € de recettes alimentent le budget de fonctionnement. Ce qui n'est pas budgétisé constitue les fonds libres de la commune (c'est aussi le potentiel de virement à la section investissement.)

Suite à ces présentations et au débat associé, le Conseil considère que l'inscription des travaux de la D2 tels que présentés est susceptible de s'inscrire sans difficulté dans le projet de BP prévisionnel.

Vente chemins de La Contrie et Picardière

La Contrie :

- Monsieur Le Maire présente le projet de déclassement d'une partie du chemin communal n°303 conduisant à l'habitation de Monsieur Jean-Baptiste PERRIER pour la partie le desservant uniquement (environ pour 463m² environ).
- Cette portion de chemin dessert des fonds (terres) appartenant à Monsieur Jean-Baptiste PERRIER (ZK157) et en partie, appartenant à Monsieur Roland PERRIER (ZK158)
- La séparation du chemin public et du chemin privé sera au-delà de l'accès à la parcelle de Monsieur Roland PERRIER, n'entravant en rien la possibilité de desserte.

Le Conseil Municipal accepte.

La Picardière :

Monsieur Le Maire présente le projet de déclassement d'une partie du chemin communal n°7 conduisant à l'habitation de Monsieur Dominique TESSIER pour la partie le desservant uniquement (environ pour 571m² environ). Cette portion de chemin dessert des fonds appartenant à :

- SCI Pierre OZENNE –

Gérant Dominique TESSIER

- Nue propriété Dominique TESSIER

Le tout constituant un ensemble familial, dont Monsieur Dominique TESSIER a jouissance en temps

que nu-propriétaire ou gérant. La séparation du chemin public et du chemin privé sera interne à la propriété, n'entravant en rien la possibilité de desserte d'autres fonds de tiers.

Monsieur TESSIER Dominique ne participe pas au vote.

Le conseil accepte à l'unanimité moins 1 abstention. Il est proposé au Conseil, conformément au guide des procédures de classement/déclassement des voies communales.

Voie verte Demande de contribution à l'entretien par le CD 61

Le Conseil départemental de l'Orne, lors de sa session du 29 novembre 2019, a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du réseau départemental de véloroute et voies vertes, afin de dynamiser les territoires traversés par les cyclotouristes.

Arguant de l'usage par les habitants de nos collectivités pour ses déplacements locaux, il sollicite un concours financier aux collectivités traversées par la voie verte.

Cette participation annuelle couvrant partiellement les coûts d'entretien, de fauchage et d'élagage, est évaluée à hauteur de 2€ par habitant soit 872 € pour 2020, avec revalorisation annuelle. Il est demandé au Conseil :

- de délibérer du versement de ce fonds de concours
- de délibérer pour valider le tracé de la voie verte.

Le Conseil Municipal, après délibération, Considérant que c'est de la compétence du Département, voire de la CUA au titre du développement touristique, et que n'ayant pas été préalablement informé :

Décide de ne pas participer au fonds de concours pour 2020, nos moyens financiers étant limités, et cette dépense non prévisible. Valide le tracé de la voie verte pour notre commune.

Avis Limitation de vitesse à 90 Km/h

Le Conseil Municipal est favorable à la décision que prendra le Conseil Départemental.

Approbation rapport Déchets CUA 2018

Mr le Maire lit aux conseillers le rapport Déchets 2018, le conseil approuve. Approbation rapport activités CUA 2018.

Avis enquête publique éoliennes Ciral

Le Conseil Municipal n'a pas d'observations particulières quant à l'enquête publique des éoliennes du Parc du Germancé sur les communes de Ciral et Saint Ellier les Bois qui a eu lieu du 06 Janvier au 06 Février 2020.

Information approbation PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été approuvé en dernière séance de la CUA. Il s'applique désormais.

Questions diverses

Mr le Maire tient à remercier l'équipe municipale pour ses années de mandature qui ont permis de réaliser de nombreux travaux (salle de petite réception, projet de l'aménagement D2) dans une ambiance agréable, et particulièrement nos « doyens » dans le Conseil MM BAILLEUL et NORMAND, élus respectivement depuis 1983 et 1995 qui ne se représentent pas.

Fin de séance 22h30